

PROCES-VERBAL DU SECRETAIRE COMMUNAL
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
19 MAI 2009

Sont présents : M. Ch. MICHEL, Bourgmestre en titre:
Mme F. PIGEOLET, Premier Echevin, Bourgmestre faisant fonction-
Présidente
MM. R.GILLARD, M. BASTIN, Mme A. MASSON, M. F. QUIBUS,
Mmes C. HERMAL, E. MONFILS-OPALFVENS, Echevins ;
M. Ch. AUBECQ, Mme L. VREBOS, MM. J. DELSTANCHE, F.
JANSSENS, Mme N. DEMORTIER MM. A. DEMEZ, J-P. HANNON,
Mme P. NEWMAN, Mme A-M. BACCUS, MM. B. THOREAU, M.
DELABY, Mme V. MICHEL, MM. V. HOANG, R. WILLEMS, Mme J.
WEETS, M. M. NASSIRI, Mmes A. HALLET, A. DULAK, M. Fr.
VAESSEN, Mme S. TOUSSAINT, M. G. STENGELE, Mme F. VAN
LIERDE, Conseillers communaux ;
Mme P. ROBERT, Secrétaire communal ff

Sont excusés : M. P. BRASSEUR

- - - - -

Madame le Premier Echevin, Bourgmestre faisant fonction, préside
l'assemblée qu'elle ouvre, en séance publique, à dix-neuf heures.

- - - - -

Conformément aux dispositions de l'article L1122-16 du Code de la
Décentralisation et de la Démocratie Locale, le procès-verbal de la séance
du 21 avril 2009 a été mis à la disposition des membres du Conseil, sept
jours francs avant le jour de la séance.

COMMUNICATIONS

A. DIVERS

NÉANT

B. DÉCISIONS DE L'AUTORITÉ DE TUTELLE

1. Arrêté d'approbation du Ministre du Logement, des Transports et du Développement Territorial en date du 23 avril 2009 relatif au règlement complémentaire sur la police de la circulation routière dans le centre de Wavre (extension de la zone payante) délibéré au Conseil communal du 20 janvier 2009.
2. Arrêté d'approbation du Ministre du Logement, des Transports et du Développement Territorial en date du 23 avril 2009 relatif au règlement complémentaire sur la police de la circulation routière dans le centre de Wavre (extension de la zone bleue) délibéré au Conseil communal du 20 janvier 2009.

3. Arrêté d'approbation du Collège provincial en date du 9 avril 2009 relatif à la modification budgétaire n°1 du budget de l'exercice 2008 de la Fabrique d'Eglise de la paroisse de Saint Jean-Baptiste, arrêté par son Conseil de Fabrique en date du 29 septembre 2008 et délibéré au Conseil communal du 18 novembre 2008.
4. Arrêté d'approbation du Collège provincial en date du 9 avril 2009 relatif à la modification budgétaire n°1 du budget de l'exercice 2008 de la Fabrique d'Eglise de la paroisse de Saint Martin, arrêté par son Conseil de Fabrique en date du 24 septembre 2008 et délibéré au Conseil communal du 16 décembre 2008.
5. Arrêté d'approbation du Collège provincial en date du 9 avril 2009 relatif à la modification budgétaire n°1 du budget de l'exercice 2008 de la Fabrique d'Eglise de la paroisse de Saint Antoine, arrêté par son Conseil de Fabrique en date du 22 novembre 2008 et délibéré au Conseil communal du 16 décembre 2008.
6. Arrêté d'approbation du Collège provincial en date du 24 avril 2009 relatif aux modifications budgétaires n°1 et n°2 du budget de l'exercice 2008 de la Fabrique d'Eglise de la paroisse des Saints Pierre et Marcellin, arrêté par son Conseil de Fabrique en date du 8 octobre 2008 et du 30 décembre 2008 et délibéré au Conseil communal du 16 décembre 2008 et du 20 janvier 2009.
7. Approbation par le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique en date du 14 avril 2009 de la délibération du Conseil communal du 16 décembre 2008 relative à la fourniture de câbles haute tension.
8. Approbation par le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique en date du 14 avril 2009 de la délibération du Conseil communal du 16 décembre 2008 relative au projet modifié de marché public de fournitures relatif à l'achat d'énergie électrique.
9. Remarques du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique sur la délibération du Conseil communal du 16 décembre 2008 relative à la révision du cahier spécial des charges dans le cadre du marché public relatif à la fourniture de compteurs électriques de classe 2.
10. Remarques du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique en date du 14 avril 2009 sur la délibération du Conseil communal du 18 novembre 2008 relative au marché public de travaux d'aménagement et d'égouttage du Bois du Val.
11. Approbation par la Direction générale Opérationnelle du Service public de Wallonie en date du 14 avril 2009 de la délibération du Conseil communal du 16 décembre 2008 relative au marché public de pose de câbles haute tension et basse tension de signalisation.

ORDRE DU JOUR

A. SEANCE PUBLIQUE

S.P.1. Marché de fournitures – Régie de l'Electricité – Changement du parc informatique – Approbation du projet, du cahier des charges, de l'estimation de la dépense et du mode de passation du marché.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL

(...)

D E C I D E : à l'unanimité

Art.1er. - D'approuver le projet de remplacement du matériel informatique de la Régie de l'Electricité, les cahiers spéciaux des charges et l'estimation globale de la dépense qui s'élève à 64.000 € TTC.

Art.2.- Il sera procédé à ce projet par procédure négociée sans publicité ;

Art.3.- La dépense sera imputée à l'article n° 1.24 du budget extraordinaire de la Régie de l'Electricité de l'exercice 2009 où une somme de 90.750 €, (nonante mille sept cent cinquante euro) est inscrite.

Art. 4.- La présente délibération ainsi que son dossier complet sera transmise dans les quinze jours au Gouvernement wallon ;

- - - - -

S.P.2. Marché de services – Urbanisme - Plan communal d'aménagement n° 4 bis « Parc Industriel Sud de Wavre » - Elaboration du P.C.A. – Approbation du projet, du cahier des charges, de l'estimation de la dépense et du mode de passation du marché.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil communal,

(...)

DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1er Le Conseil communal décide d'approuver le projet de marché de services pour la réalisation du plan communal d'aménagement dénommé « Parc industriel sud de Wavre » ; le cahier des charges régissant le marché, le mode de passation du marché ainsi que l'estimation de la dépense qui s'élève à 21.000 euros TVA non comprise.

Art. 2 Il sera procédé à ce marché par voie de procédure négociée sans publicité.

- S.P.3. Marché de services – Urbanisme - Plan communal d'aménagement n° 4 bis « Parc Industriel Sud de Wavre » - Elaboration d'un rapport sur les incidences environnementales - Approbation du projet, du cahier des charges, de l'estimation de la dépense et du mode de passation du marché.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil communal,

(...)

DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1^{er} Le Conseil communal décide d'approuver le projet de marché de services pour la réalisation d'un rapport sur les incidences environnementales dans le cadre de la procédure d'élaboration du plan communal d'aménagement dénommé « Parc industriel sud de Wavre », le cahier des charges régissant le marché, le mode de passation du marché ainsi que l'estimation de la dépense qui s'élève à 35.000 euros TVA non comprise.

Art. 2 Il sera procédé à ce marché par voie de procédure négociée sans publicité.

- S.P.4. Travaux publics – Aménagement et égouttage du Bois du Val (Allées de la Frênaie, de la Hêtraie et de la Peupleraie) – Approbation du projet modifié.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE :

Article 1^{er}. - D'approuver le projet modifié de travaux d'aménagement et d'égouttage du Bois du Val, le cahier des charges et les plans régissant l'entreprise, l'avis de marché modifié, l'estimation modifiée des travaux s'élevant à 1.577.508,68 € ainsi que l'estimation de la dépense totale s'élevant à 1.671.112,86 € taxes et honoraires compris.

Art. 2. - La présente délibération sera transmise au Service Public de Wallonie - DGO1 - Direction des voiries subsidiées ainsi qu'à l'Intercommunale du Brabant wallon pour l'obtention des subsides.

S.P.5. Travaux publics – Aménagement des rues Lambert Fortune et de l’Hôtel – Octroi d’un délai supplémentaire – Approbation.

Adopté à l’unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

Article premier. - Un délai supplémentaire de 10 jours ouvrables est accordé à la firme MASSET S.A. ayant son siège social à 1457 Tourinnes-Saint-Lambert, pour l’exécution des travaux d’égouttage et d’aménagement des rues Lambert Fortune et de l’Hôtel.

Art. 2. - La présente délibération sera transmise pour approbation à l’Intercommunale du Brabant Wallon ainsi qu’au Service Public de Wallonie, DGO1 – Direction des voiries subsidiées pour l’obtention des subsides.

S.P.6. Voiries régionales – Circulation – Règlement complémentaire sur la circulation routière – Création d’un giratoire à 2 voies – Avis.

Adopté à l’unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL

(...)

D E C I D E
A l’unanimité,

Article 1 : de remettre un avis favorable sur le projet de règlement complémentaire de circulation routière proposé par le Service Public de Wallonie à savoir : sur le territoire de la Ville de Wavre, au carrefour formé par les routes RN4 - Bruxelles/Luxembourg et RN257 - Grez-Doiceau/Rixensart, à la BK17.7, un giratoire à 2 voies de circulation dans l'anneau est créé, suivant le plan n°004.32 à la place des tricolores, instaurant des nouvelles règles de priorité, à savoir :

- une piste cyclable à 1 voie séparée tout autour de l'anneau ;
- les 4 passages piétons ont été adoptés en vue de la nouvelle situation ;
- l'anneau est prioritaire ;
- l'arrêté du 14/11/1989 est abrogé.

Article 2 : La présente délibération sera transmise, par recommandé, en triple expédition au service compétent de la Région wallonne.

S.P.7. Voirie communale – Chemin de la Commanderie, 8 – Permis d’urbanisme - Cession de voirie.

Adopté à l’unanimité.

Le Conseil communal,

(...)

DECIDE

Article 1^{er} La cession de voirie à cinq mètres de l’axe de la voirie dénommée CHEMIN DE LA COMMANDERIE telle que prévue au plan d’implantation de la demande de permis d’urbanisme introduite par la S.P.R.L. 2 WAYS (M. et Mme WINAND), réf. 09/063, dressé par Monsieur Pascal Bouhon, est approuvée.

Art. 2 Copie de la présente délibération sera transmise au fonctionnaire délégué, pour suite voulue.

S.P.8. Voirie communale – Chaussée des Cerises - Permis d’urbanisme – Cession de voirie.

Adopté à l’unanimité.

Le Conseil communal,

(...)

DECIDE

Article 1^{er} La cession de voirie à cinq mètres de l’axe de la voirie dénommée CHAUSSEE DES CERISES telle que prévue au plan d’implantation de la demande de permis d’urbanisme introduite par Monsieur Serge GOISSE, réf. 09/096 et dressé par l’architecte Michaël Lenchant, est approuvée.

Art. 2 Copie de la présente délibération sera transmise au fonctionnaire délégué, pour suite voulue.

S.P.9. Service de l’Instruction publique – Plan de prévention et de proximité - Rapport financier 2008 – Rapport financier 1^{er} janvier 2009 au 31 mars 2009 - Rapport d’évaluation 2008 et 2009 – Approbation.

Adopté par vingt-deux voix pour, quatre voix contre et quatre abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL

(...)

DECIDE :

Article 1er. – d’approuver le rapport financier 2008, le projet financier 2009 et l’évaluation 2008-2009 du plan de prévention et de proximité à l’intention de la Région wallonne.

Art.2. : - Trois exemplaires de la présente délibération seront transmis à M. Le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique.

Art.3 : - Une copie de la présente délibération sera transmise à la Direction interdépartementale de l’intégration sociale.

Art.4. : - Une copie de la présente délibération sera transmise à la Direction générale des pouvoirs locaux.

- - - - -

S.P.10. Service de l’Instruction publique – Règlement d’ordre intérieur des écoles communales maternelles autonomes et des écoles fondamentales communales de l’entité pédagogique de Wavre – Approbation.

Adopté à l’unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL

(...)

DECIDE :

Article 1er. – Le règlement d’ordre intérieur des écoles communales maternelles autonomes et des écoles fondamentales communales de l’entité pédagogique de Wavre annexé à la présente est approuvé.

Art. 2 : Le présent règlement d’ordre intérieur prendra cours le 1er septembre 2009.

- - - - -

S.P.11. Service de l’Instruction publique – Enseignement maternel et primaire – Création de 2 demi emplois – Ratification.

Adopté à l’unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL

(...)

DECIDE :

Article 1er .- Les décisions du Collège communal, en date du 26 mars 2009, décidant la création de deux demi emplois supplémentaires d'institutrice maternelle dans l'enseignement communal de la Ville de Wavre, à partir du 16 mars 2009 jusqu'au 30 juin 2009 sont ratifiées.

Art.2. – Une expédition de la présente délibération sera transmise à M. le Ministre de l'Enseignement de la Communauté française.

Art.3. – Une expédition de la présente délibération sera transmise pour information à Mme l'Inspectrice cantonale.

- - - - -

U. Mise en discussion, sous le bénéfice de l'urgence, d'un point étranger à l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu les articles L1122-13, L1122-17, L1122-20, L1122-22 et L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant qu'un point étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger ;

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur :

« Associations intercommunales - Association Intercommunale pour l'aménagement et l'expansion économique du Brabant Wallon, en abrégé « I.B.W. » - Assemblées générales extraordinaire ordinaire du 15 juin 2009 –
Approbation des points mis à l'ordre du jour :

Assemblée extraordinaire :

1) Modification des statuts de l'IBW

a. Adaptation du capital des communes (parts bénéficiaires)

b. Article 38

Assemblée ordinaire :

2) Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;

3) Rapport spécifique sur la prise de participation ;

4) Rapport du commissaire, membre de l'IRE ;

5) Comptes de l'exercice 2008 ;

6) Décharge des administrateurs et du commissaire réviseur.»

Considérant qu'il y a urgence :

DECIDE A L'UNANIMITE,

Article 1^{er} : de porter à l'ordre du jour sous le bénéfice de l'urgence comme point 11 bis de la séance publique : « Associations intercommunales - Association Intercommunale

pour l'aménagement et l'expansion économique du Brabant Wallon, en abrégé « I.B.W. » - Assemblées générales extraordinaire ordinaire du 15 juin 2009 – Approbation des points mis à l'ordre du jour :

Assemblée extraordinaire :

- 1) Modification des statuts de l'IBW
 - a. Adaptation du capital des communes (parts bénéficiaires)
 - b. Article 38

Assemblée ordinaire :

- 2) Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- 3) Rapport spécifique sur la prise de participation ;
- 4) Rapport du commissaire, membre de l'IRE ;
- 5) Comptes de l'exercice 2008 ;
- 6) Décharge des administrateurs et du commissaire réviseur. »

- - - - -

U.S.P.11bis Associations intercommunales - Association Intercommunale pour l'aménagement et l'expansion économique du Brabant Wallon, en abrégé « I.B.W. » - Assemblées générales extraordinaire ordinaire du 15 juin 2009 – Approbation des points mis à l'ordre du jour :

Assemblée extraordinaire :

- 1) Modification des statuts de l'IBW
 - a. Adaptation du capital des communes (parts bénéficiaires)
 - b. Article 38

Assemblée ordinaire :

- 2) Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- 3) Rapport spécifique sur la prise de participation ;
- 4) Rapport du commissaire, membre de l'IRE ;
- 5) Comptes de l'exercice 2008 ;
- 6) Décharge des administrateurs et du commissaire réviseur.

-
- 1) Adopté à l'unanimité.
 - 2) Adopté à l'unanimité.
 - 3) Adopté à l'unanimité.
 - 4) Adopté à l'unanimité.
 - 5) Adopté à l'unanimité.
 - 6) Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

Article 1er- D'approuver aux majorités suivantes les points portés à l'ordre du jours des assemblées générales extraordinaire et ordinaires du 15 juin 2009 de l'IBW :

Assemblée extraordinaire :

A l'unanimité,

- les modifications des statuts de l'IBW :
 - a. Adaptation du capital des communes (parts bénéficiaires)
 - b. Article 38 (secrétaire du Conseil d'Administration)

Assemblée ordinaire :

A l'unanimité,

- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;

A l'unanimité,

- le rapport spécifique du Conseil d'administration sur la prise de participation ;

A l'unanimité,

- le rapport du Commissaire, membre de l'IRE;

A l'unanimité,

- les comptes de l'exercice 2008 de l'IBW ;

A l'unanimité,

- la décharge des administrateurs et du commissaire réviseur;

Art.2- de charger les représentants de la Ville de Wavre aux assemblées générales de l'IBW, de rapporter la proportion des votes du Conseil communal.

Art.3 - Une double expédition de la présente délibération sera transmise à l'Intercommunale du brabant wallon.

La séance publique est levée à dix-neuf heures trente-cinq minutes et le Conseil communal se constitue en comité secret à dix-neuf heures trente-sept minutes.

Monsieur Charles MICHEL, Bourgmestre en titre, quitte la salle du Conseil.

B. HUIS CLOS

(...)

La séance s'étant déroulée sans réclamation, le procès-verbal de la séance du vingt-et-un avril est définitivement adopté.

La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq minutes.

Ainsi délibéré à Wavre, le dix-neuf mai deux mil neuf.

Le Secrétaire communal ff,

Le Premier Echevin,
Bourgmestre faisant fonction – Présidente

Patricia ROBERT

Françoise PIGELET